

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°20
snuep.orleans-tours@tele2.fr 02.38.37.04.20

Rentrée 2008 _ Bac Pro 3ans Congrès académique

ÉDITO

Suite au protocole de discussion signé par certaines organisations syndicales et avec la proximité des élections municipales, X.Darcos a demandé aux Recteurs de revoir à la baisse les transformations de BEP en bac pro 3 ans pour la rentrée 2008.

Notre Recteur n'a pas bien saisi le message puisqu'il dépasse les objectifs que le Ministre avait fixé dans sa première circulaire.

Si l'on exclut les formations de BEP qui ne sont pas concernées par cette réforme, ce sont 42% des BEP qui vont être transformés en bac pro 3 ans, dès la rentrée 2008 dans notre académie, soit 85 sections.

La transformation des BEP en Bac pro 3 ans peut paraître sans danger puisque les DHG de certains établissements sont inchangées, voire en légère augmentation. Mais ne nous y trompons pas, à la rentrée 2011 ce sont près de 25% des postes de PLP qui seront supprimés par cette transformation. Sans compter les sections qui seront fermées d'ici là pour insuffisance d'effectif ou de réussite aux examens !

Parallèlement, l'augmentation du nombre de lycées des métiers fera entrer massivement l'apprentissage dans nos établissements : en deux ans, 40 postes de PLP ont été supprimés et transformés en postes « apprentissage ».

Le pouvoir d'achat des enseignants ne cesse de baisser depuis 20 ans. Notre Président a trouvé la solution pour l'augmenter et voilà comment il compte s'y prendre : sur notre académie l'an prochain 133 postes dans le secondaire seront transformés en heures supplémentaires.

Le fameux "travailler plus pour gagner plus" !

Mais dans le même temps cela provoquera la multiplication des postes sur plusieurs établissements : ainsi de nombreux PLP risquent de perdre leur poste ou de faire un complément de service, pendant que dans le même temps, leurs collègues de la même spécialité accepteront des heures supplémentaires pour assurer les enseignements (volontairement ou sous la pression de certains chefs d'établissement).

Poursuivez des débats dans les établissements (*utiliser l'heure d'information syndicale*), informez les parents, interpellez vos élus, mobilisez-vous en participants aux actions à venir.

Pour la défense de l'enseignement professionnel public, laïc et de ses personnels, rejoignez-nous !

Cathy Lavanant, Gilles Pellegrini
Co-sécrétaires académiques

LE SEUL SYNDICAT SPÉCIFIQUE
DES PLP

CONGRÈS

Pour décider des orientations du SNUEP, participez au congrès académique
VIERZON le mardi 6 mars, cité scolaire Édouard Vaillant

Procédure et autorisation d'absence de droit (pages 5 à 7)

SNUEP
F S U.
infos
Orléans

N°.64. janvier 2008 SUP n°1



Déposé le 04/02/08 ORLEANS .C.T.

Mensuel - imprimé par nos soins
Com Par Presse 0307S05437
Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Rentrée 2008 immigration choisie- Mourad
- Page 3 : Nos actions syndicales
- Page 4 : Nos actions syndicales (suite)
- Page 5 : Congrès académique rapport d'activité
- Page 6 : Congrès académique procédure
- Page 7 : Congrès académique convocation
- Page 8 : Bulletin d'adhésion

Mourad doit revenir (page 2)

Quelle rentrée 2008 ?

Les Tableaux récapitulatifs des moyens par divisions (TRMD) doivent remonter au rectorat avant les vacances de février.

En fonction de la dotation globale horaire (DGH) reçue par l'établissement, les proviseurs doivent faire une répartition par discipline et par sections, puis la soumettre au vote du conseil d'administration de l'établissement. Cette répartition doit faire l'objet d'une étude lors d'une commission permanente et doit prendre en compte l'avis des collègues, les contraintes pédagogiques, ... Pour la rentrée 2008, le rectorat a prévu l'implantation de Bacs pros 3 ans dans de nombreux établissements. Les référentiels de ces nouveaux diplômes n'existent pas encore et ce sont les collègues, encadrés sur le terrain par les IEN, qui devront les élaborer. Comment dans ces conditions faire une répartition judicieuse des moyens ? Si les moyens sont distribués avant que les référentiels ne soient définis, leur élaboration ne dépendra-t-elle pas de contraintes économiques plutôt que pédagogiques ?

« Immigration choisie ! »

A force de réduire l'offre de formation, on pourrait se demander si les jeunes formés suffiront à alimenter la forte demande des entreprises dans une période où les départs en retraite sont nombreux.

La réponse est peut-être dans les expulsions massives des sans papiers qui devront laisser la place à une immigration choisie.

La circulaire IMIN0700011C du Ministère des finances de l'économie et de l'emploi du 20 décembre 2007 (<http://www.gisti.org/IMG/pdf/norimin0700011c.pdf>) adoptait la liste des métiers ouverts aux ressortissants des états membres de l'Union Européenne et des pays tiers.

Une liste de 150 métiers a donc été définie dans les domaines où le manque de main d'œuvre qualifiée se fait le plus sentir. Pour les niveaux V et IV sont concernés : bâtiment et travaux publics, hôtellerie restauration et alimentation, mécanique, travail des métaux, électricité-électronique, maintenance.

Serait-il « politiquement correct » de faire le parallèle avec les sections de LP dans les domaines professionnels visés qui ont fait l'objet de suppression les années précédentes ?

Cette main d'œuvre déjà formée pourrait remplacer avantageusement nos lycéens professionnels à moindre coût pour l'Etat et pour les futurs employeurs.

Dans ces conditions, quel avenir et quel salaire pour nos jeunes de lycée professionnel ?

... à la pratique

Mourad H'MAMOU

Au moment où le gouvernement doit faire du « chiffre », 25 000 expulsions par an, le rapport Attali dévoile ses conclusions et préconise d'ouvrir les frontières afin de faire face à la pénurie de main d'œuvre qualifiée.

Mourad H'Mamou, de nationalité marocaine, résidait en France depuis 2003 chez son papa de nationalité française. Élève sérieux et travailleur, il suivait sa scolarité en BEP Froid et Climatisation au Lycée Professionnel Château Blanc dans le Loiret.

L'Éducation Nationale avait reconnue sa valeur en lui octroyant une bourse au mérite. Mercredi 16 janvier, Mourad, majeur depuis peu, s'est rendu à la préfecture d'Orléans pour s'informer sur sa demande de régularisation. Mal lui en a pris, il a été arrêté le jour même et expulsé par avion 24 heures plus tard vers le Maroc, son pays d'origine.

Les élèves et l'équipe éducative du LP Château Blanc se battent pour obtenir son retour afin que Mourad puisse terminer sereinement son BEP et que son cas soit réexaminé.

Soyons vigilant pour que dans nos établissements, une telle situation, indigne de notre pays, ne se reproduise pas !

Soutenez Mourad, signez et faites signer la pétition disponible sur le site :
<http://blog.ifrance.com/ensemblepourmourad>

Gilles Faucillon



Tout cela semble manquer de sérieux et on fait bien peu de cas de la qualité de l'enseignement pour nos élèves.

On peut se demander ce que cette réforme va apporter ? Une économie de moyens à la rentrer 2011, sûrement, puisque près de 25% des postes de PLP disparaîtront.

Une fragilisation du diplôme, certainement, si un référentiel national n'est pas rapidement élaboré, le bac pro perdra son caractère national.

Une dévalorisation du bac pro, certainement, comment faire en 3 ans ce que l'on faisait en quatre ?

Si certaines parties du référentiel étaient redondantes entre le BEP et le bac pro, ce sont 800 h de cours qui disparaîtront. Même si un soutien à hauteur de 150 h est ajouté, il n'y a pas 650 h à supprimer sur les 4 ans et inévitablement il faudra alléger la formation.

Heureusement, cette réforme s'inscrit dans le cadre de la « revalorisation et de la rénovation de l'enseignement professionnel » !

Vous n'y croyez pas ?? Quel mauvais esprit vous avez !!!

de la théorie ...

Nos actions :

INTERSYNDICALE ACADEMIQUE:

Une intersyndicale académique (FSU dont le SNUEP, UNSA-Education, SGEN-CFDT, SUD-EDUCATION, CGT, SNETAA).s'est constituée le 16 janvier, à l'initiative du SNUEP et de la FSU, afin de contrer les projets du rectorat notamment sur la réforme des bacs pros 3 ans et le manque de moyens pour la rentrée 2008.



RÉGION :

Une délégation FSU a été reçue le 17 janvier par le Président de Région qui partage nos inquiétudes et nous a dit désapprouver la réforme du Bac pro 3 ans qui ne pourra que nuire aux élèves en difficultés et baisser encore le niveau de qualification dans la région centre.



CTPA :

Lors du Comité Technique Paritaire Académique du 21 janvier nous avons dénoncé, au nom de l'intersyndicale, les moyens alloués pour la rentrée 2008 à notre académie qui ne parvient toujours pas à combler son retard en niveau de qualification. La réforme des bacs pros 3 ans risque d'aggraver cette situation.



Extraits de la déclaration :

« Les organisations syndicales représentées au CTPA, FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT, expriment leur total désaccord avec les conditions de la prochaine rentrée, sur le plan des moyens comme des orientations qui en découlent, pour les élèves et pour les personnels. »

« Le zèle à mettre en œuvre cette réforme dans l'académie, au-delà même de ce que le Ministre avait recommandé dans sa première circulaire, est au mieux incompréhensible, au pire, irresponsable, car il va briser un dispositif qui permet à des élèves d'obtenir un Bac professionnel au bout de 4 ans, après avoir retrouvé confiance dans les études grâce à l'obtention d'un BEP, et qui tient compte de la prudence des familles dans leur stratégie d'orientation. Le bilan de l'expérimentation menée depuis trois ans dans l'académie confirme sur ce plan le rapport de l'Inspection Générale. Nous dénonçons la malhonnêteté des arguments invoqués pour justifier auprès des familles la réduction du Bac Pro à trois ans. Imposer cette réforme sous prétexte d'égalité est une imposture : l'égalité consiste justement à prendre en compte les différences. Donner moins à ceux qui en ont le plus besoin, est-ce cela l'égalité ? Le constat de rentrée soulignait d'ailleurs le seul point positif : l'augmentation des poursuites d'études après le BEP, vers un Bac pro ou une 1ere d'adaptation. Nous demandons la suspension de cette réforme, et une concertation large permettant d'étudier les nouvelles implantations de Bacs pro. 3 ans sur le seul critère de réussite effective des élèves conformément aux recommandations de l'Inspection Générale dans ses rapports de 2003 et de 2005. »

« En ce qui concerne les personnels, les ravages du « travailler plus pour gagner plus », sont en marche, notamment pour les enseignants du Second Degré : 133 emplois supprimés sont remplacés par des heures supplémentaires. De nombreux enseignants risquent ainsi de perdre leur poste ou de faire un complément de service, pendant que, dans le même temps, des collègues de la même discipline assureront des heures supplémentaires. C'est tout simplement scandaleux. Des besoins permanents devront être couverts par ces heures, bien au-delà de l'heure supplémentaire imposable. Sur quels leviers ministre et recteur comptent-ils s'appuyer pour que les personnels acceptent l'inacceptable ? Sur la spirale de la baisse du pouvoir d'achat compensée par des heures supplémentaires ? Sur un mérite évalué en fonction de leur capacité à les absorber sans rechigner et à s'inspirer de la « radicalité du sacrifice » des prêtres et des pasteurs* ? Sur leur perméabilité aux discours culpabilisants, moralisateurs, voire insultants, dont ils sont l'objet de la part du ministre et du président ? Sur la division entre les personnels et la promotion de l'individualisme ? En attendant les conclusions de la Commission Pochard ? »

Déclaration approuvée par l'intersyndicale régionale FSU (SNUEP, SNES, SNEP), CGT, SUD-EDUCATION, UNSA-Education, SGEN-CFDT, SNETAA.

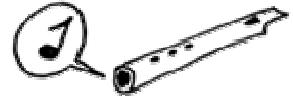
GREVE :

La forte mobilisation du 24 janvier a été un atout supplémentaire pour pouvoir infléchir la politique menée en matière d'éducation. Nouvelle action en mars.



PROTOCOLE DE DISCUSSION :

Le recteur a proposé une rencontre, uniquement avec les organisations signataires du protocole de discussion (SNETAA, UNSA, SGEN-CFDT, SNALC), le mardi 29 janvier. belle tentative de casse de l'intersyndicale !



Bilan de cette réunion sur le bac pro 3 ans à laquelle nous n'avons pas participé puisque non signataire (dans le cadre de l'intersyndicale, le SGEN-CFDT avait demandé que toutes les organisations soient invitées, l'UNSA- Éducation a refusé : l'unité n'a pas le même sens pour tous !) :

Écho du SGEN-CFDT, pas content du tout : la réunion n'a servi à rien, le recteur n'a pas annoncé ce qu'il ferait de la liste des transformations proposées dans les documents, il donnera sa réponse le 4 février et en informera "par courtoisie" les membres du CTPA et du CAEN.

Le recteur a donc fait la réunion parce qu'une concertation était prévue par le protocole, mais les signataires sont sortis bredouilles ! bien fait !

Nous ne regrettions pas de ne pas avoir signé ce protocole de « non discussion ».

CAEN :

Au Conseil Académique de l'Éducation Nationale du 28 janvier, l'ambiance était tendue. Le recteur a présenté son projet pour la rentrée 2008.



vote sur le projet de rentrée dans le second degré: **contre à l'unanimité**

vœu demandant la suspension de la réforme du Bac pro : **pour à l'unanimité**

« Le projet de généralisation de l'expérimentation des bacs pro en 3 ans actuellement proposé menace l'existence de la filière BEP et entraîne la réduction de 4 à 3 années d'études pour atteindre le niveau Bac. Comment feront les jeunes les plus en difficulté pour atteindre ce niveau ? Le nombre de transformations proposées va bien au-delà d'un projet d'expérimentation et de la circulaire ministérielle.

Nous demandons la suspension de cette réforme et une concertation large permettant d'étudier la nouvelle implantation de Bacs pro en 3 ans sur le seul critère de réussite effective des élèves conformément aux recommandations de l'Inspection Générale dans ses rapports de 2003 et de 2005. »

Nous avons également présenté un vœu dénonçant l'expulsion d'un élève sans papier du LP Château Blanc et demandant le réexamen de sa situation. Le Préfet a refusé qu'il soit examiné par le CAEN !!!

INTERSYNDICALE ACADEMIQUE:

Le 1^{er} février : une nouvelle rencontre de l'intersyndicale a eu lieu.

Il a été décidé de diffuser prochainement un tract en direction des collègues et un autre en direction des familles. Lettre ouverte au recteur (avec la FCPE) lui demandant ce qu'il compte faire suite aux vœux votés lors du CAEN.



L'intersyndicale soutiendra toutes les actions menées localement.

INTERSYNDICALE NATIONALE (FSU, FO, CGT, SUD) :

Une semaine d'action est envisagée en mars (du 10 au 14).

INFO Hors-classe

Les chefs d'établissement ont jusqu'à la rentrée de février pour émettre un avis sur les collègues promouvables. Si vous souhaitez connaître cet avis et en discuter, faites-en la demande près de votre chef d'établissement le plus tôt possible.

Allocution de Nicolas Sarkozy au Palais du Latran Rome, jeudi 20 décembre 2007

« Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance. »

Que Nicolas Sarkozy se rassure : Xavier Darcos sait parfaitement comment nous sacrifier radicalement !

Congrès académique SNUEP-fsu

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006-2008

Depuis sa création, il y a 6 ans, le SNUEP Orléans-Tours ne cesse de progresser. Suite aux élections professionnelles de décembre 2005 il est devenu le 3^{ème} syndicat des PLP sur l'académie et compte 2 commissaires paritaires titulaires et 2 suppléants.

Nous avons organisé des stages de formation syndicale pendant ces deux années sur les thèmes suivants :

- la précarité : droits et obligation des personnels non titulaires, contrats, retraite, ...
- l'apprentissage et la politique régionale de formation professionnelle : historique, lycée des métiers, UFA, cadre européen,
- PLP : droits et devoirs, textes de référence, avenir des LP, organisation syndicale, ...

Nous avons animé des heures d'information syndicale à la demande de nombreux établissements de l'académie.

Le SNUEP a accompagné des collègues dans leurs démarches administratives (rédaction de courriers, remboursement de frais de déplacement, convocation par la hiérarchie, ...).

Enfin, rappelons que le SNUEP est disponible par téléphone tous les jours, puisque c'est volontairement que le téléphone du SNUEP est celui du domicile du secrétaire académique.

Fonctionnement du SNUEP Orléans-Tours :

Année 2006-2007 :

Syndicalisation : + 10% d'adhérents par rapport à l'année précédente.

5 bulletins académiques distribués à tous les PLP (dont un sur le mouvement intra avec le SNES et le SNEP)

1 conseil académique et 8 bureaux académiques.

5 stages de formation syndicale : Orléans, Lucé, Blois (2), Issoudun + animation d'heure d'info syndicale dans les établissements

Année 2007-2008 : (au jour du congrès)

4 bulletins académiques

1 conseil académique et 4 bureaux académiques.

4 stages de formation syndicale : Blois, Orléans, Bourges, Tours. + animation d'heure d'info syndicale dans les établissements

Présence du SNUEP dans les instances :

Rectorales :

C.T.P.A.: Conseil Technique Paritaire Académique :

C.A.E.N. : Conseil Académique de l'Éducation Nationale :

C.A.P.A. : Commission Administrative Paritaire Académique :

GERARDIN Sigrid, PELLEGRINI Gilles

FOREAU Pascal, RABIER Michel

OLLAGNIER Pascale titulaire

JAFFRES Ronan titulaire

CHOLIN-FAUCILLON Myriam suppléante

MAYAM Christophe suppléant

LAVANANT Cathy

LAVANANT Cathy

C.H.S.A. : Comité d'Hygiène et de Sécurité Académique :

Commission de Réforme 45 :

Régionales :

C.C.R.E.F.P. Commission Consultative Régionale de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle : RABIER Michel

P.R.D.F.P. Plan Régional De la Formation Professionnelle :

Préparation C.E.S.R. Conseil Économique et Social Régional :

PELLEGRINI Gilles

PELLEGRINI Gilles, GERARDIN Sigrid

FSU :

Délégués FSU académique :

Le SNUEP est représenté dans chaque conseil départemental FSU.

PELLEGRINI Gilles, GERARDIN Sigrid

Congrès académique SNUEP-fsu

Cher (e) collègue,

Le SNUEP, syndicat de la FSU va tenir début avril 2008 son 3^{ème} Congrès National ordinaire à Granville (50).

Pour le préparer, chacune de nos sections académiques est amenée à se réunir en Congrès Académique.

Celui de l'Académie d'Orléans-Tours se tiendra le jeudi 6 mars de 9h 30 à 17h 30 à la cité scolaire Edouard Vaillant, 41 bis rue Charles Hurvoy, Salle de réunion, à Vierzon.

Nous pensons qu'il n'est pas superflu (*sachant que nous n'avons un congrès que tous les trois ans*) de prendre une journée sur votre travail ou sur votre temps personnel pour apporter votre pierre à la construction et à l'amélioration d'un outil syndical plus que jamais indispensable.

Que vous soyez vacataire, contractuel, maître auxiliaire, stagiaire, titulaire, ce congrès académique vous concerne. Il est ouvert à tous les syndiqués à jour de leur cotisation à la date du congrès et nous serions heureux de vous y accueillir afin de débattre des orientations de notre syndicat pour les trois prochaines années, pour élire les instances académiques et les délégués qui vous représenteront au congrès national.

Nous vous précisons que des collègues « sympathisants » du SNUEP peuvent être invités et vous pouvez tout à fait transmettre ces documents à un(e) ou des collègues non-syndiqués (PLP ou CPE ou non-titulaires) qui souhaiteraient venir réfléchir avec nous ou encore faire part de leurs expériences ou propositions. Bien entendu, seuls les adhérents à jour de leur cotisation pourront voter mais tous les présents participeront aux débats.

Vous n'avez pas à justifier votre appartenance syndicale pour la demande d'autorisation d'absence.

La participation au congrès **est de droit pour tous les personnels**. Il ouvre droit à congé.

Il ne peut pas vous être refusé si vous déposez votre demande de congé, accompagnée de la convocation ci-jointe à votre chef d'établissement, au moins 3 jours avant la date prévue.

MARCHE A SUIVRE POUR OBTENIR LE CONGE

Vous devez vous rendre au secrétariat de votre établissement et demander le formulaire pour une demande d'absence pour raison syndicale.

Remplissez toutes les rubriques du formulaire et cochez la case

« UNE AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE » (article 13)

MOTIF : Congrès académique du SNUEP-FSU 6 mars 2008 à Vierzon

Vous devez joindre à cette demande la convocation ci-jointe complétée.

IMPORTANT : n'oubliez pas de nous retourner le papillon ci-dessous par courrier ou mail.

Nous comptons sur votre présence. Prévenir en cas de problème.

Cordialement.



Papillon à retourner **le 28 février 2008 au plus tard**

à Cathy LAVANANT ou Gilles PELLEGRINI - 41, boulevard Buyser - 45250 BRIARE

ou par tél : 02.38.37.04.20 ou par mail : snuep.orleans-tours@tele2.fr

Nom, prénom :

Mail : **tél :**

Établissement : **Ville :**

participera au congrès académique du 06/03/2008 à la cité scolaire Edouard Vaillant de Vierzon

et au repas pris en commun

(*participation financière au repas sur place*)

OUI

NON

Congrès académique

SNUEP - fsu ORLEANS-TOURS

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Briare, le 2 février 2008

Objet : Congrès académique

M..... (1)
..... (2)

CONVOCATION

Cher(e) Collègue,

Le congrès académique du SNUEP-FSU aura lieu :

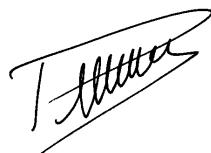
le jeudi 6 mars 2008
de 9h30 à 17h30
Cité scolaire Édouard Vaillant
41 bis rue Charles Hurvoy à Vierzon

Votre présence comme délégué(e) à ce congrès est absolument indispensable.

Cordialement.

Le Secrétaire Académique

Gilles Pellegrini



La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence prévue au titre de l'article 34 de la Loi n° 84-16 du 11/01/84 et du décret n° 82-447 du 28/05/82. Elle doit être déposée 3 jours avant la date de l'absence.

compléter :

- (1) Nom, prénom
- (2) Nom établissement, ville